

Département de la Meuse

COMMUNE DE FAINS-VEEL

LE MAIRE DE FAINS-VEEL,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu la demande de l'entreprise SOGETREL 5 Place St Léon 54000 Nancy pour le compte de la Ste BOUYGUES TELECOM pour installer une ligne fibre au 01 rue Haute de Véel 55000 Fains Véel

ARRETE :

Article 1 :

Le présent arrêté autorise la Ste SOGETREL à occuper le domaine public à la hauteur du 01 rue Haute de Véel 55000 Fains Véel le 28 février 2025 de 12h00 à 16h00.

La circulation sera perturbée à l'intersection de la place de la Mairie et la rue Haute de Véel durant de le temps de l'intervention.

Les travaux seront effectués par l'entreprise SOGETREL.

La circulation sera réglementée manuellement.

Article 2 :

La mise en place de la signalisation routière ainsi que le balisage sur le chantier même sont à la charge de la société SOGETREL.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place des panneaux réglementaires et enlevés à l'issue des travaux.

Article 4 :

Messieurs les Adjoints, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Meuse et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fains-Véel, le 17 Février 2025

Le premier Adjoint,

Alain-BUKOVATZ

